

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pièces à fournir	1 <sup>ère</sup> inscription (1 <sup>ère</sup> année de BUT)	Réinscription (2 <sup>ème</sup> année de DUT, redoublement...)	Licence pro, Année Spéciale, DU, Master
<b>CAS GENERAL (tous les étudiants)</b>			
Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.	X		X
Etudiants hors Union Européenne : photocopie du visa long séjour Type D mention étudiant en cours de validité.	X	X ( Si renouvellement)	X
Relevé des notes du bac pour les bacheliers 2022 ou diplôme du bac.	X		X
Attestation de réussite au bac + 2 : DUT, DEUG, BTS ou équivalent.			X
Attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération. <b>Attention ne concerne pas les étudiants en contrat de professionnalisation et les stagiaires de la formation continue.</b>	X	X	X
Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (si accomplie) ou Attestation de recensement	X	X (Si non fournie l'année précédente)	X
Attestation de Responsabilité Civile au nom de l'étudiant couvrant l'année universitaire 2022-2023, mentionnant : les risques scolaires, extra-scolaires et stages.	X	X	X
Photo d'identité	X		X
<b>CAS PARTICULIER (selon situation)</b>			
Pour les étudiants mineurs, <b>formulaire d'autorisation parentale</b> disponible sur notre site internet.	X		
<b>Dossier d'inscription</b> dûment rempli. Connectez-vous sur le site de l'IUT <a href="http://www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr/scolarité/inscription-administrative/">http://www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr/scolarité/inscription-administrative/</a> afin de vous le procurer.			X
Pour les étudiants boursiers de l'Enseignement Supérieur (CROUS), <b>copie de votre notification conditionnelle ou définitive de bourse 2022-2023.</b>	X	X	X
Pour les étudiants en alternance, <b>copie du contrat d'apprentissage</b> ou de <b>professionnalisation</b> dès qu'il est en votre possession.	X	X	X
<b>PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION (si applicable)</b> <b>Les étudiants boursiers du CROUS et les apprentis sont exonérés.</b>			
Moyens de paiement			
❖ <b>Carte bancaire</b> (conseillé), possibilité de payer en 3 fois.	X	X	X (sur RDV uniquement)
❖ <b>Chèque</b> à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Bordeaux Montaigne (mentionner au dos du chèque votre nom et prénom). Pour le montant merci de vous référer au site de l'IUT Bordeaux Montaigne	X	X	X